

Château-Chinon, le 5 septembre 2016

Madame Frédérique MATTES  
Inspectrice de l'Education nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants  
spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de  
l'Education Nationale  
Château .Chinon  
Nivernais Morvan  
BP 9  
58120 CHATEAU-CHINON

## Note de service N° 1- 2016/2017 (À faire émarger par les enseignants)

### En préambule quelques mots extraits de la circulaire de rentrée

circulaire n°2016-058 du 13-4-2016 BO n°15 du 14 avril 2016

« Le contexte économique et social exige une mobilisation forte de l'École pour participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans une démarche inclusive et accompagner chaque élève dans la construction et la concrétisation de son ambition. »

L'enjeu est bien de :

« Former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République. »

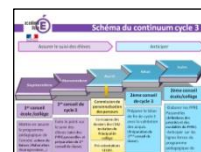
### 1. PRIORITÉS NATIONALES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

La circulaire de rentrée rappelle que la refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. Les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires mis en œuvre.

Ce texte va donc fonder notre action tout au long de l'année scolaire autour de trois grandes priorités qui ont été réaffirmées par Madame la rectrice en ce début d'année.

- **Une Ecole qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages** avec notamment la mise en place des nouveaux cycles, des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation sur l'ensemble de la scolarité. La priorité donnée au premier degré est réaffirmée au travers des dispositifs spécifiques : scolarisation des moins de trois ans et dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

- La mise en œuvre opérationnelle des nouveaux programmes peut prendre appui sur les nombreuses ressources d'accompagnement disponibles sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid99757/ressources-accompagnement-des-nouveaux-programmes-ecole-college-cycles-4.html>
- Une attention toute particulière sera accordée au cycle 3, le travail inter degré déjà initié se poursuivra avec quatre temps institutionnels de concertation qui vont désormais rythmer l'année scolaire. ([Continuum Cycle 3](#))



- *Le livret scolaire unique numérique est mis en place à compter de cette rentrée. Le site d'information est accessible depuis la page d'accueil de votre PIA <https://pia.ac-dijon.fr>, dans le nouvel onglet PANDA (Présentation des Applications Nationales et Développements académiques).*
  - *La place du numérique comme outil au service des apprentissages est réaffirmée.*
- **Une Ecole inclusive** pour la réussite de tous avec plus particulièrement la lutte contre les inégalités sociales et la poursuite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- *La personnalisation des parcours en est un axe majeur, elle s'inscrit au sein même de la classe. Elle prend appui sur la réflexion menée en CMC et en pôle ressources de la circonscription. Le travail spécifique des enseignants des RASED, des « maîtres + » et de l'enseignant référent y prend part à divers niveaux.*
- **Une Ecole qui fait vivre les valeurs de la République** et qui permet l'installation d'un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels.
- *L'importance de la **coéducation** est réaffirmée. Il est indispensable de renforcer les liens entre école et parents en favorisant le dialogue avec les familles.*
  - *L'articulation entre les temps scolaires et périscolaires est également de nouveau à interroger dans le cadre de l'écriture du projet d'école et de la réécriture d'un certain nombre de PEDT qui arrivent à échéance, la collaboration avec les élus sera alors sollicitée. Des outils spécifiques sont accessibles en ligne sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.*
  - *Je vous rappelle que l'avenant Laïcité est à réactualiser et à renvoyer à la circonscription pour le 16 septembre 2016.*



Le parcours citoyen trouve sa place dans le travail conduit toute l'année et le temps fort de la semaine des valeurs de la République (du 5 au 9 décembre 2016).  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=103533](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533)

La réécriture des **projets d'école** s'inscrit dans ces priorités. Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous permet d'accéder au cadre numérique organisé autour des parcours des élèves.  
<http://dsden-ienpen-58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/29/0ProjetdEcole-mod.pdf>

Rappel : ce **projet d'école numérique** devra être adressé à l'IEN pour le 14 avril 2017.  
 Les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire qui ont rédigé un projet REP en février 2016 ne sont pas concernées.

## 2. L'ORGANISATION de l'ECOLE

### ➤ Sécurité dans les écoles

La sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue.

Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'école. Il est à mettre à jour au plus vite avec un plan de l'établissement numérisé et à communiquer à l'IEN. (P. Charleux).

Dans le cadre de la culture de la prévention du risque, trois actions sont visées : **anticiper, sécuriser et réagir**. Ainsi plusieurs exercices doivent être organisés durant l'année scolaire, dont deux avant les vacances de la Toussaint. L'un de ces exercices portera obligatoirement sur un attentat-intrusion.

Au vu du contexte général et pour permettre une communication entre les différents services de l'Etat, en plus des plans des établissements numérisés, il est impératif de faire remonter aussi à P. Charleux

les dates de vos exercices et, en quelques mots, des éléments d'évaluation (organisation, temps d'évacuation, difficultés rencontrées,...). Il semble important également d'associer les services de secours.

**Enfin, les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.**

Des documents pour accompagner les directeurs et les parents d'élèves sont disponibles.

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

### ➤ Relations avec les parents d'élèves

*Je renouvelle mon souhait que vous attachiez une attention toute particulière aux relations avec les familles tant cela est déterminant dans la réussite des élèves.*

Lors de la réunion de rentrée je vous invite à les encourager à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. En particulier, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves, aux conseils d'école est essentielle. Les **élections auront lieu le 7 octobre 2016**. Je vous rappelle que vous devez de transmettre, s'ils en donnent leur accord, les coordonnées des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves qui en font la demande.

### ➤ Communication école / circonscription

#### • Correspondance administrative

Elle s'effectue par la voie hiérarchique. Tous les courriers doivent être adressés sous couvert du directeur. Les courriers adressés au directeur académique doivent l'être sous couvert de l'inspecteur de la circonscription.

#### • Correspondance numérique

Elle s'effectue prioritairement via la boîte du secrétariat de la circonscription ([iencha@ac-dijon.fr](mailto:iencha@ac-dijon.fr))

Pour faciliter la lecture, le traitement de l'information et l'identification d'un message, il est indispensable d'indiquer **le nom de votre école**, de limiter les courriels à **un seul objet et de nommer précisément les pièces jointes**.

**La correspondance se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr.**

*Pour tout problème personnel ou confidentiel, il est possible de communiquer directement avec l'IEN ([frederique.mattes@ac-dijon.fr](mailto:frederique.mattes@ac-dijon.fr))*

#### • Conseils d'école

Les invitations doivent être envoyées à minima 15 jours avant **la date prévue**. En cas de problématique particulière, vous pouvez explicitement solliciter la présence de l'inspectrice ou un des membres de l'équipe. **Les procès-verbaux** doivent être envoyés à la circonscription dans les 15 jours suivant la réunion **par voie électronique**.

#### • Conseils de maîtres et de conseils de maîtres de cycle

**Les compte rendus** seront conservés dans un classeur dédié à l'école et envoyés par voie électronique à la circonscription dans les quinze jours suivant la réunion.

#### • Autorisations d'absences et arrêts de travail

*Je vous remercie de prévenir **le plus tôt possible** le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence.*

Je vous rappelle que seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, il est indispensable d'accompagner le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire, cela nécessite, de fait, un temps de traitement plus long.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre le volet 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse doivent être signalées le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

**Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.**

- **Fiches individuelles de renseignements**

Elles doivent être remplies très précisément par **tous les enseignants** et renvoyées au secrétariat au plus tard le **12 septembre 2016 sous forme électronique en enregistrant votre fiche sous votre nom** afin d'en faciliter le traitement).

### 3. FORMATION, ACTIONS et RESSOURCES

#### ➤ Plan de formation 2016/2017 pour la circonscription



- [Calendrier des animations pédagogiques](#)

- [Des animations à distance « M@gistère »](#) compléteront votre formation.



Les inscriptions s'effectueront par le biais de l'application Gaïa. L'ouverture du serveur est prévue du **lundi 17 octobre au vendredi 18 novembre 2016**. Je vous rappelle que ce temps de formation est partie intégrante de vos obligations de service.

#### ➤ Actions pédagogiques

#### Les défis départementaux

- **Concours Math'Nièvre**

En partenariat avec Canopé de la Nièvre, le groupe Science de la Nièvre reconduit le concours, intitulé «Math'Nièvre», à destination des classes de CM et 6<sup>ème</sup>. Celui-ci repose sur cinq épreuves d'une heure réparties sur l'année scolaire. Pour chaque session, une série de problèmes est soumise à la classe qui doit proposer ses réponses après un travail de concertation, d'argumentation pour une prise de décision. Les situations problèmes mobilisent des compétences faisant appel à la logique, au raisonnement, à la géométrie et au calcul. Vous trouverez toutes les modalités sur le site de CANOPE 58 ou de la DSDEN 58. Pour toute information complémentaire ou précision, contacter P. Charleux.

- **Semaine des mathématiques :**

Elle se déroulera du 13 au 17 mars 2017, La thématique retenue cette année est « Mathématiques et langages ». Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés sur le site de la circonscription SN2. <http://iensn2.dsdn58.ac-dijon.fr>

- **Défis scientifiques**

Le groupe Science de la Nièvre propose de nouveaux défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions, également sur le site internet de la circonscription de SN2. Les défis relevés sont à retourner à P. Charleux pour validation du groupe départemental en charge de valider les travaux des élèves et renvoyer un diplôme de participation.

#### Les défis de la circonscription

- **Les défis de rentrée**

Ils permettent de créer une dynamique de classe, de favoriser la collaboration entre les élèves et de les engager dans une action finalisée. De nouvelles classes se sont engagées cette année, vous trouverez un compte rendu très prochainement sur le site de la circonscription. N'hésitez pas à faire appel à l'équipe des conseillers pédagogiques si vous souhaitez vous engager dans cette démarche au retour des vacances de la Toussaint par exemple.

- **Les défis de « château »**

Cette action initiée pour la première fois l'année dernière a rencontré un vif succès (40 écoles sur 54, 59 classes sur 119 engagées) et sera reconduite pour l'année à venir en période 3. Elle permet de créer une dynamique entre les écoles de la circonscription et de favoriser l'engagement des élèves dans les démarches réflexives à partir de défis pluri disciplinaires. Comme l'année dernière, l'équipe de la circonscription sollicitera certains d'entre vous pour leur élaboration. Ils seront mis en ligne sur le

site de la circonscription en période 3 mais seront transmis au préalable aux écoles en fin de période 2 afin que les enseignants puissent les intégrer à leur progression si possible.

## **Les appels à projets culturels**

- Les projets « **Patrimoines en Bourgogne** » (retour des dossiers pour le 23 septembre 2016).  
<http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article1022#1022>
- Le projet **Jardins en herbe** « année 2 »  
<http://www.ac-dijon.fr/dsden58/cid94053/-jardins-en-herbe-edition-2015-2016.html>
- Le projet « **une œuvre au rectorat** »  
<http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article518#518>

## **➤ EPS et sport scolaire**

L'**U.S.E.P.** (Union Sportive de l'enseignement du Premier degré) poursuit ses activités. Le comité USEP 58 et P. Charleux ([philippe.charleux@ac-dijon.fr](mailto:philippe.charleux@ac-dijon.fr)) restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets sportifs (formation, mise à disposition d'intervenants et de matériel, organisation de rencontres).

- **La journée du sport scolaire** aura lieu le **mercredi 7 septembre**.

Cette journée pour la promotion du sport dans le temps scolaire ou extrascolaire peut se faire en lien avec l'USEP ou l'UNSS.

Une formation départementale « Athlétisme à tous les cycles » est organisée en collaboration avec l'USEP à **Saint Léger des Vignes** le **7 septembre** de **09h à 12h**. Les enseignants intéressés doivent s'inscrire au plus vite auprès de P. Charleux au vu du nombre limité de remplaçants.

- **Agréments natation scolaire**

Decize : lundi matin 05 septembre

Château et Clamecy : mardi matin 06 septembre

St Honoré les Bains : mercredi matin 07 septembre

Nevers Bord de Loire : vendredi matin 09 septembre

Varennes-Vauzelles : lundi après-midi 12 septembre

Imphy : mercredi matin 14 septembre

- **Agréments Cyclo** : vendredi 16 septembre Nevers (école Guynemer)
- **Agréments « canoë-kayak »** : samedi 10 septembre à Nevers de 8h30 à 11h30.

## **➤ Labellisation E3D (établissements et écoles en démarche de développement durable)**

La circulaire du 4 février 2015

([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85723](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723)) relative au déploiement de l'éducation au développement durable fixe des objectifs concrets à atteindre.

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une expérience qui s'acquiert, se construit et se pérennise grâce aux projets pédagogiques et en particulier par les projets des écoles et des établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit alors véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes.

Vous trouverez sur le site académique <http://developpementdurable.ac-dijon.fr/> une rubrique dédiée à l'E3D comprenant la charte académique et une fiche d'auto-positionnement permettant, en une quinzaine de minutes, de situer votre établissement dans les 3 niveaux de labellisation. Cette fiche d'auto-positionnement est à renvoyer aux deux co-référents dont l'adresse commune est [e3d@ac-dijon.fr](mailto:e3d@ac-dijon.fr)

Pour rappel, le passage par le niveau 1 est une étape obligatoire même si l'auto-positionnement vous indique que votre école peut être candidate pour le niveau 2 ou le niveau 3.

L'auto-positionnement sera vraisemblablement à renvoyer pour le 15 janvier 2017.

Des comités de labellisation, réunissant collectivités territoriales et représentants de l'Éducation Nationale (DSDEN et rectorat) étudieront ensuite votre dossier faisant état des actions menées.

Vous pourrez trouver prochainement sur le site de la circonscription une illustration de cette démarche menée à l'école de Saint-Sulpice (première école du département à avoir obtenu ce label).

## ➤ **Ressources**

- **Ressources circonscription**

Vous pouvez emprunter à la circonscription, par l'intermédiaire des conseillers, des mallettes « Sciences » ainsi que de nombreux spécimens et livres de littérature. Nous vous demandons de ne pas prêter les mallettes sans nous en informer, en effet certaines mallettes sont « égarées ». Merci de bien vouloir nous retourner celles qui sont dans vos écoles.

- **Pass Santé Jeunes**

Vous trouverez en pièce jointe le diaporama, présenté lors de la réunion des directeurs, qui peut être un bon point d'appui pour l'élaboration de votre parcours santé : [Pass Santé Jeunes](#)

## **4. INFORMATIONS DIVERSES**

- **Inspections**

Les inspections débuteront début octobre. Une note de service spécifique sera envoyée à ce sujet pour préciser les modalités et les attendus.

- **Evaluation CE2**

Comme l'an dernier, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. Plus de 400 fiches d'évaluation sont disponibles : <http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>

- **Registres de présence**

Je vous rappelle, l'impérieuse nécessité de **tenir à jour le registre de présence**. Il est à établir dès le premier jour de la présence des élèves. Chaque fin de mois, les pourcentages de fréquentation seront calculés et le directeur visera tous les registres de son école. La fréquentation des élèves du cycle I est, elle aussi, calculée sur la journée.

- **Obligations de service des enseignants**

Je rappelle à tous les enseignants l'obligation de respecter les horaires de l'école. Votre responsabilité est engagée durant votre temps de travail.

Conformément au décret n°89-122 du 24 février 1989, le directeur d'école « prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles. » L'obligation de surveillance est définie par l'article D 321-12 du code de l'éducation aux termes duquel « la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée. L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. » Le nombre d'enseignants chargés de la surveillance doit donc tenir compte des effectifs et de la configuration des lieux.

*Je vous invite à privilégier l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour dès que cela est envisageable, et à poursuivre la réflexion sur la nouvelle organisation du temps scolaire afin d'optimiser les apprentissages des élèves.*

- **Classes transplantées**

Les délais pour la transmission des dossiers « classes transplantées avec nuitées » restent inchangés : 5 semaines pour les classes dans le département, 8 semaines pour les classes extérieures au département de la Nièvre (hors vacances scolaires). Je vous rappelle que tous les élèves des classes concernées doivent pouvoir participer. En aucun cas le départ ne pourra s'effectuer sans tous les élèves, sauf cas exceptionnel soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Tout projet transmis hors délai ou ne respectant pas les consignes départementales sera systématiquement rejeté.

- **Intervenant extérieur**

Toute action régulière avec **intervenant extérieur** nécessite une démarche obligatoire d'élaboration et validation d'un projet d'agrément voire de conventions, que ce soit pour l'EPS ou pour les autres domaines disciplinaires (pour les sciences, vous trouverez le volet pédagogique à remplir et à renvoyer à la circonscription : <http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/27/VOLET-PEDAGOGIQUE-1.pdf> ). Dans tous les cas, pendant le temps scolaire, je vous rappelle que l'enseignant de la classe reste entièrement responsable de la sécurité des élèves et du projet pédagogique.

- **Hygiène et sécurité**

Vous trouverez en pièce jointe le document présenté lors de la réunion des directeurs concernant le DUERP et le RSST : [le CHS CT et ses outils](#)  
P. Charleux, assistant de prévention, reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

- **Assurance scolaire**

L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire, tout comme sa participation aux activités scolaires obligatoires (se déroulant dans le cadre des programmes et sur le temps scolaire) n'est pas subordonnée à la présentation d'une attestation d'**assurance** ; elle est cependant vivement conseillée. Elle est en revanche obligatoire pour les activités facultatives (se référer à la circulaire n°99-136 du 21/09/99 relative à l'organisation des sorties scolaires).

- **Equipe de circonscription**

Au vu de la nouvelle mission académique qui m'a été confiée cette année, j'ai sollicité Madame Géobard, directrice de l'école de Millay et titulaire du CAFIPEMF, à quart de temps, afin de renforcer l'équipe de circonscription. Elle prendra en charge la formation des professeurs néo-titulaires, interviendra lors des animations pédagogiques de la circonscription et suivra divers projets.

- **Site de circonscription** : <http://iencnm.dsden58.ac-dijon.fr/>

Nous vous rappelons que vous pouvez contribuer à la vie du site de circonscription en nous envoyant des articles sur vos actions pédagogiques et votre actualité. Pour les photos présentes dans des articles ponctuels, les visages seront floutés, pour des projets pédagogiques incluant des fichiers audio et vidéo, une autorisation devra être remplie et archivée avant diffusion sur le site. Vous trouverez les autorisations au lien suivant : <http://ienpen.dsden58.ac-dijon.fr/internet-responsable-les-autorisations/>

***Je vous souhaite une excellente année scolaire.***

***Je sais que je peux compter sur votre engagement au service de vos élèves.***

***Je reste à votre disposition pour toute interrogation ou tout problème que vous pourriez rencontrer tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.***

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

Frédérique Mattès